

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC
Réunion du Mardi 19 décembre 2023, 19h00 à la Mairie

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAËC.

Date de convocation : 13 décembre 2023

Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Stéphane BOUGET, Alain TIRILLY, Jérémy LAINÉ, Geneviève DENIS-KERANFORN, Joël ABRASSART, Maryannick PENN, Yvonne ARZIC-PENIL, Loïc GOUTTEQUILLET, Nathalie DOUVENOT-KERVARREC (arrivée à 19h14).

Absents/Excusés : Mari Anna BOURGES-ALLAIRE (procuration à Jérémy LAINÉ), Sébastien BOUGET, Catherine BARON, Sylvie RICOU.

Secrétaire de séance choisi par le conseil municipal : André NEDELEC

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11 Votants : 12 Procurations : 0

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 21 novembre 2023
- SDEF – convention pour les travaux de raccordement basse tension, éclairage public et télécom du lotissement Park litou.
- Morlaix Communauté – demande de subvention de fonctionnement pour le musée rural de Guimaëc
- Morlaix Communauté – rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) Eau et Assainissement 2022
- Syndicat de voirie – avis sur la sortie du Ponthou
- Syndicat de voirie – Modification des statuts
- SIMIF – dissolution du syndicat
- Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2024 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023
- Aide financière pour les voyages scolaires des collégiens
- Modalités de prise en charge des destructions de nids de frelons asiatiques pour 2024
- Dispositif Argent de poche
- Attribution de chèque cadeau aux agents pour Noël
- Décision modificative 2 – budget principal
- Convention de partenariat avec BOOK HÉMISPHERE
- Conseil départemental du Finistère – demande de subvention pour photovoltaïque
- Subvention complémentaire
- SAFER – préemption parcelle A1103

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le point relatif à la dissolution du SIMIF est reporté à un autre conseil municipal car des éléments du dossier ne sont pas arrivés.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023

Pas de remarque – approuvé à l'unanimité (11 voix).

SDEF – CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM DU LOTISSEMENT PARK LITOU.

Dans le cadre de la réalisation des travaux du lotissement communal PARK LITOU, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUIMAEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF pour les réseaux alimentation basse tension, éclairage public et télécom.

L'estimation des dépenses se monte à 23 250€ HT. La participation demandée à la commune est de 9 400€ décomposée comme suit : Réseaux BT, HTA = 0€ ; Extension éclairage public = 2500€ HT et Infrastructure télécom = 6900€ TTC.

Vote : approuvé à l'unanimité (11 voix)

MORLAIX COMMUNAUTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT- MUSEE RURAL DE GUIMAËC

Comme en 2023, il est proposé de demander une subvention de fonctionnement de 2500€ à Morlaix Communauté dans le cadre des animations du musée rural de Guimaëc pour l'année 2024.

Vote : approuvé à l'unanimité (11 voix)

MORLAIX COMMUNAUTE – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPQS) EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Présentation du rapport d'activité 2022 du SDEF par Monsieur André NEDELEC. Pas de remarque.

Pas de vote

19h14 arrivée de Nathalie DOUVENOT- KERVAREC

SYNDICAT DE VOIRIE – AVIS SUR LA SORTIE DU PONTTHOU

La commune du Ponthou avait demandé le 12.12.2018 à quitter la liste des communes membres du Syndicat Intercommunal de Voirie Lanmeur Plouigneau (SIVLP).

Le comité syndical du SIVLP, réuni le 21 novembre 2023, a validé la sortie de cette commune à la date du 31 décembre 2018.

Pour acter définitivement cette mise à jour, les communes adhérentes doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la délibération du SIVLP

Vote : sortie approuvé à l'unanimité (12 voix)

SYNDICAT DE VOIRIE – MODIFICATION DES STATUTS

Lors du Conseil Syndical du 21.11.2023, les membres du syndicat intercommunal de voirie Lanmeur Plouigneau (SIVLP) ont procédé à la modification de ses statuts.

Ces derniers étant inchangés depuis 2004, cette mise à jour a permis d'actualiser divers points, et de mettre en conformité avec le fonctionnement actuel du Syndicat de voirie. Certains articles ont été complétés et adaptés. Le Syndicat prend le nom de **Syndicat intercommunal de Voirie de Lanmeur**. Les nouveaux statuts permettront également à d'autres communes de devenir adhérentes au Syndicat de voirie.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal des communes adhérentes doit se prononcer sur cette révision statutaire par délibération, dans les 3 mois suivant le vote du SIVLP. Les statuts seront entérinés par la Préfecture.

Vote : approuvé à l'unanimité (12 voix)

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BP 2024 A HAUTEUR DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2023

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissements, avant le vote du BP2024, dans les limites suivantes :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

CHAPITRE	LIBELLÉ	CREDITS OUVERTS EN 2023 (SANS REPORTS n-1)	CREDITS OUVERTS 2024 MAXIMUM
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00 €	750.00€
204	Subventions d'équipement versées	24 187.00€	6 046.75€
21	Immobilisations corporelles	97 753.00€	24 438.25€
23	Immobilisations en cours	241 600.00€	60 400.00€

BUDGET COMMERCES ET SERVICES

CHAPITRE	LIBELLÉ	CREDITS OUVERTS EN 2023 (SANS REPORTS n-1)	CREDITS OUVERTS 2024 MAXIMUM
23	Immobilisations en cours	9 215.90€	2 303.97€

Vote : approuvé à l'unanimité (12 voix)

AIDE FINANCIERE POUR LES VOYAGES SCOLAIRES DES COLLEGIENS

Stéphane BOUGET, Jérémy LAINÉ et Loïc GOUTTEQUILLET, élus intéressés par ce point à l'ordre du jour, quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote. La procuration de Jérémy LAINÉ n'est pas valide pour ce point

Mise en place d'une délibération globale afin d'aider les familles guimaëcoises à financer les séjours scolaires.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'accorder une aide financière forfaitaire de 25 % par séjour d'études et par jeune, plafonné à 100 €, pour les jeunes de la commune fréquentant une classe de niveau collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème} ou équivalent) ou lycée (de la 2nd à la terminale, ou équivalent).

Cette aide ne pourra être accordée qu'une seule fois par jeune et par année civile et sera versée à la famille au vue d'un dossier de demande disponible à la mairie.

Vote : approuvé à l'unanimité (8 voix pour)

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES DESTRUCTIONS DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES POUR 2024

Jérémy LAINÉ, élu intéressé par ce point à l'ordre du jour, quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote. Sa procuration n'est pas valide pour ce point.

Monsieur le maire rappelle que la commune prend en charge les frais de destruction des nids de frelons asiatiques depuis 2018. A compter du 01.01.2024, il est proposé de rembourser les frais occasionnés par la destruction d'un nid de frelons asiatiques aux propriétaires/locataires de la commune dans la limite de **100€ par intervention**. La liste des pièces à fournir reste inchangée.

Vote : approuvé à l'unanimité (10 voix)

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Stéphane BOUGET et Loïc GOUTTEQUILLET, élus intéressés par ce point à l'ordre du jour, quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

Le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes, de 14 à 17 ans inclus, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées, afin de promouvoir l'engagement des jeunes au service de leur commune, et leur permettre de découvrir le monde du travail.

Il est proposé de mettre en place ce dispositif au sein des services technique et administratif. L'encadrement des jeunes sera assuré par le personnel communal et/ou les élus.

Les missions proposées consisteront essentiellement en :

- Nettoyage des espaces publics
- Tâches administratives simples comme par exemple aide à l'archivage

La durée journalière de chaque mission sera de 3 heures

Le nombre maximal de mission sera de 20.

L'indemnisation sera de 15 euros par mission.

Un contrat d'engagement sera signé entre le jeune et la collectivité.

Sous condition de la délivrance de l'agrément par la Direction départementale de l'emploi du Finistère, la commune pourra solliciter une subvention auprès de la CAF du Finistère pour être soutenue sur l'organisation ces projets (dans la limite de disponibilités budgétaires de la CAF).

Vote : approuvé à l'unanimité (10 voix)

ATTRIBUTION DE CHEQUE CADEAU AUX AGENTS POUR NOËL

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer un carnet de chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année 2023 aux agents de la collectivité. Le montant proposé est de 180 €/agent.

Les chèques cadeaux seraient commandés auprès de la CCI de Morlaix, sous la forme de chèque 100 % haut Finistère afin de favoriser le commerce local.

Cette attribution n'est pas renouvelable sur l'année 2024, sauf nouvelle délibération du conseil municipal

Vote : approuvé à l'unanimité (12 voix)

DECISION MODIFICATIVE 2 – BUDGET PRINCIPAL

Proposition de vote de crédits supplémentaires, sur le budget principal commune ; exercice 2023 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
012 / 6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	
012 / 648	Autres charges de personnel	1 400,00	
65 / 65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 000,00	
65 / 65568	Autres contributions	3 000,00	
	Total	14 400,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013 / 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	14 400,00	
	Total	14 400,00	0,00

Vote : approuvé à l'unanimité (12 voix)

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BOOK HÉMISPHERE

Afin de s'inscrire dans une démarche d'économie sociale et solidaire, il est proposé de signer la convention de partenariat avec la SCIC Book Hémisphères qui collecte, trie, et vend des livres d'occasion de tous genres et de tous types. Cette convention annuelle, renouvelable par tacite reconduction, porte sur l'installation d'une boîte à culture au niveau de la bibliothèque municipale (mise à disposition gratuite).

Vote : approuvé à l'unanimité (12 voix)

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR PHOTOVOLTAÏQUE

La commune de Guimaëc souhaite présenter un dossier de demande de subvention, auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif "Pacte Finistère 2030 volet 1 », intitulé : Guimaëc, une commune sobre et autonome énergétiquement – tranche 2 comprenant la poste de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle et la salle polyvalente, l'installation de système de réduction des consommations de chauffage et d'éclairage, le raccordement des bâtiments pour l'optimisation des comptages et des études pour des installations d'autoconsommation collective.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (en € HT)	Recettes (en € HT)	%age
Travaux et études : 110 000€	Etat (DSIL) : 50 000€	45.45%
	Conseil départemental – volet 1 : 30 000€	27.27%
	Commune (autofinancement) : 30 000€	27.27%
TOTAL : 110 000€	TOTAL : 110 000€	100%

Vote : approuvé à l'unanimité (12 voix)

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention de 100€ à l'association « Pleins feux dans le Trégor » pour l'animation « Parade de Noël 2023 » qui a pour but d'animer les bourgs du Trégor pendant la période des fêtes de fin d'année.

Vote : approuvé à l'unanimité (12 voix)

PARCELLE A1103 - CANDIDATURE POUR LE RACHAT AUPRES DE LA SAFER

Il est proposé que la commune dépose sa candidature pour le rachat auprès de la SAFER de la parcelle cadastrée A1103 situé au lieu-dit Pen ar men d'une surface de 2289m².

Comme l'explique le Maire, cette acquisition serait judicieuse pour plusieurs raisons :

- Il s'agit d'une parcelle restée naturelle qui se situe à proximité d'une "plaine" de 12 hectares exempte de talus, il serait donc souhaitable de maintenir cette petite parcelle avec ses talus et sa lande.
- La personne qui vendait initialement cette parcelle avait souhaité à l'origine la céder à la commune et, finalement, elle avait trouvé quelqu'un d'intéressé... Nous soupçonnons fortement une implantation de caravane pour en faire un terrain de loisir ; le prix confirme cette impression.
- Le cultivateur qui avait cette parcelle en bail n'est pas intéressé pour la racheter. La parcelle étant très petite et remplie de cailloux, il ne souhaite pas engager de frais de notaires pour ce terrain.
- Enfin, cette parcelle dispose d'une source et semble être l'entrée d'une ancienne motte féodale.

Les frais de candidature à la préemption sont de 240,00 € ttc à la charge de la commune. Et si la candidature de la commune est retenue, il faudra également verser à la SAFER les frais de rétrocession d'un montant de 2160€ ainsi que des frais d'actes (estimés à 530€)

Vote : approuvé à l'unanimité (12 voix)

QUESTIONS DIVERSES : Néant

Fin de séance

Le secrétaire de séance
André NEDELEC

Le maire
Pierre LE GOFF